

Assistance d'un groupe d'industriels au sein d'un groupe de travail de l'AIMCC à la prise en compte appropriée du Module D dans l'évaluation environnementale des bâtiments

Contexte et Besoins

Un groupe d'entreprises (**ArcelorMittal, VMZinc, CTICM et SNFA**), pratiquant régulièrement l'ACV pour évaluer l'impact environnemental de leurs produits de constructions, et des bâtiments les utilisant, a souhaité illustrer de manière concrète et opérationnelle l'intérêt de la prise en compte du Module D (bénéfices et charges au-delà des frontières du système- méthode d'extension des frontières du cycle de vie) dans les travaux d'évaluation de la qualité environnementale des bâtiments (QEB) en France.

Le **Consortium** souhaitait :

1. Approfondir la méthodologie du Module D, son adéquation avec les autres normes, ainsi que son évolution dans le contexte européen
2. Connaître le potentiel du Module D, c'est-à-dire de son « poids » à l'échelle du bâtiment
3. Communiquer sur son utilité et la nécessité de sa prise en compte dans le contexte de la PEBN

Solutions et perspectives

Solinnen a apporté les réponses suivantes :

1. Réalisation d'une note méthodologique « Prise en compte du Module D dans les travaux d'évaluation de la Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) »
2. Développement d'un outil beta pour le calcul du module D et application à 3 cas d'étude pour démontrer la faisabilité du calcul
3. Lobby technique lors des GT de la DHUP, en appui des industriels, par exemple lors de la propositions de recommandation de formats de communication pour « l'étiquette environnementale » permettant de respecter les spécificité du module D

Facteurs de succès

Connaissance et maîtrise du sujet : participation active à l'AFNOR (ISO, CEN) et au PEF, participation aux GT de la DHUP pour l'élaboration du référentiel Energie Carbone

Vision globale sur le sujet et les pratiques

Flexibilité et adaptation de **Solinnen** au contexte

Vulgarisation du sujet pour faciliter sa compréhension auprès des acteurs, notamment de la DHUP

Assistance d'un groupe d'industriels au sein d'un groupe de travail de l'AIMCC à la prise en compte appropriée du Module D dans l'évaluation environnementale des bâtiments



La vulgarisation de l'expert :
Module D = « Bénéfices et charges au-delà des frontières du système »
→ méthode de calcul par extension des frontières de la fin de vie d'un système.
L'appellation module D est spécifique au secteur du bâtiment au regard du nom des autres modules A1-A3, B et C
[cf. Norme EN15804+A1]

